



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 60821

Texte de la question

M Jean Brocard demande à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre de lui faire connaître le degré d'avancement d'un projet de loi créant un statut en faveur des militaires israéliens servant en Afrique du Nord et victimes d'un internement arbitraire du régime de Vichy (1941-1943). Ces militaires ont été victimes de mesures d'épuration ayant entraîné leur internement, et un droit à réparation pour cet internement abusif pourrait être reconnu.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : la situation des militaires israéliens servant en Afrique du Nord et victimes d'un internement arbitraire de la part du régime de Vichy fait l'objet depuis plusieurs années d'une étude approfondie. A cet effet, des contacts entre le ministère de la défense et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants avaient été pris afin d'élaborer un projet de loi créant le statut de victime « des décisions discriminatoires du 27 mars 1941 en faveur des anciens militaires français qui ont été transférés dans les formations de travailleurs israéliens d'Afrique du Nord ou ont été soumis sous les drapeaux à des traitements discriminatoires du fait de leur confession ». Ce texte est toujours à l'examen interministériel.

Données clés

Auteur : [M. Brocard Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60821

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3608